

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 050f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'APCE en faveur d'un assouplissement des règles en matière d'adoption

Strasbourg, 24.01.2008 – Dans une recommandation adoptée aujourd'hui à l'unanimité, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), préconise un assouplissement des règles en matière d'adoption internationale. Dans cette optique, l'APCE recommande de réviser la Convention de La Haye du 29 mai 1993, sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, afin d'aboutir à une harmonisation dans ce domaine et une plus grande flexibilité, tout en veillant au respect des droits de l'enfant.

L'Assemblée rappelle par ailleurs que c'est en l'absence de règles en matière d'état civil – dans certains pays, la loi n'oblige pas à déclarer les enfants à la naissance – et du manque de rigueur, que les circuits parallèles et le trafic d'enfants se sont développés. La mise en place de procédures strictes, permettant notamment d'assurer un suivi post-adoption, permettrait de réduire sensiblement les abus. L'APCE engage par conséquent les Etats membres qui ne l'ont pas fait, à modifier le droit de la famille et le droit pénal pour faire obstacle au trafic d'enfants et aux adoptions illégales.

Dans son rapport, Mme Vermot-Mangold (Suisse, SOC), dénonce plus particulièrement le phénomène de disparition de nouveau-nés en Europe aux fins d'adoption illégale et l'existence d'un véritable trafic de ventes de bébés. Lors de missions d'enquête, la rapporteuse a pu rencontrer des mères à qui les administrations hospitalières faisaient croire que leur enfant était mort né, alors qu'on suppose qu'il était vendu aux fins d'adoption. L'APCE appelle donc les autorités des pays qui pourraient être concernés à rouvrir les dossiers relatifs à la disparition de nouveau-nés et à mener l'enquête.

[Convention de la Haye du 29 mai 1993, sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale](#)

[Recommandation 1443 \(2000\) de l'APCE sur le respect des droits de l'enfant dans l'adoption internationale](#)

[Convention du Conseil de l'Europe du 25 octobre 2007 pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#)

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).